



## ASEA 43

Ce bulletin associatif annuel est l'occasion pour notre Association d'informer nos financeurs et nos partenaires de l'évolution de nos projets et de nos perspectives.

Issu du rapport d'activité de l'Assemblée Générale, il vous présente en quelques pages l'année écoulée et l'activité des premiers mois 2015.





# Pôle protection de l'enfance

Gouspins/Rochénégly - Les Mauves - Service d'accueil externalisé - Service d'Activités de Jour  
Dispositif d'Accueil pour Mineurs Isolés Étrangers - Action Éducative en Milieu Ouvert  
Service d'Investigation Éducative

- Lors de notre ASEActu annuel 2014, nous vous présentions notre projet de créer un pôle protection de l'enfance permettant de rechercher des solutions personnalisées et innovantes au regard de la problématique des mineurs et de diversifier les prestations en utilisant le panel déjà en place. Ce projet avait également pour but de gérer en interne la suractivité des différents services et établissements du pôle.
- Nous avons pris la décision de mettre en œuvre des mutualisations nous permettant de répondre aux missions qui nous sont confiées par les juges des enfants. Nous avons donc considéré la fin du bail pour les locaux du Service d'Assistance Educative comme une opportunité pour rassembler sur un même site tous les établissements et services œuvrant dans le champ de la protection de l'enfance. Depuis la loi du 5 mars 2007, réformant la protection de l'enfance, nous n'avons pas constaté de baisse d'activité pour le milieu ouvert. En effet, si les nouvelles modalités de prise en charge absorbent une partie des mesures dans le cadre de l'accueil externalisé, la cellule de signalement fonctionne bien et génère de nouvelles décisions à prendre.
- Les moyens générés par les économies liées au déménagement du Service d'AEMO sur l'espace Alex BROLLES, en décembre 2014, ont été dédiés aux investissements nécessaires pour héberger le service mais, également au renforcement des postes éducatifs sur le pôle et à l'encadrement du Service d'Assistance Educative.
- Il est important de souligner qu'un pôle d'environ 100 salariés permet désormais une mobilité interne à la demande des salariés désireux de travailler pour l'une ou l'autre des structures. Plusieurs personnes en ont déjà bénéficié.
- En 2014, les différents budgets des services et établissements de la protection de l'enfance ont été consolidés. Un deuxième chef de service, Carole BOREL, a pris ses fonctions en septembre au service d'Assistance Educative.
- En revanche, nous n'avons pas prévu la baisse d'activité notable du service d'AEMO, dès le mois de mars 2014. L'absence des deux juges pour enfants pendant de longs mois s'est faite durement ressentir pour le service et les postes de renfort prévus initialement n'ont pas été recrutés. L'activité du service a été totalement impactée par l'absence des magistrats pour enfants.
- L'organisation en pôle a néanmoins permis le redéploiement de postes sur le Service d'Accueil Externalisé qui propose une mesure de placement au domicile des parents avec un accompagnement éducatif renforcé. Depuis sa création, ce service a vu doublé son nombre d'enfants confiés et de nouveaux recrutements ont donc été nécessaires.
- Un autre projet a été proposé par le Conseil Départemental à l'Association. Il s'agit du Dispositif d'Accueil pour Mineurs Etrangers Isolés (DAMIE). Ce dispositif qui dépend de la protection de l'enfance et dont le financement incombe au Département a vu le jour le 28 avril 2014 pour, dans un premier temps, 6 mineurs. Une montée en charge s'est faite progressivement jusqu'à 19 mineurs en décembre.



# Pôle protection de l'enfance

Gouspins/Rochénégly - Les Mauves - Service d'accueil externalisé - Service d'Activités de Jour  
Dispositif d'Accueil pour Mineurs Isolés Étrangers - Action Éducative en Milieu Ouvert  
Service d'Investigation Éducative

- Nous en accueillons aujourd'hui 27. Ce dispositif est adossé aux hébergements de la MECS des GOUSPINS et comporte de l'hébergement collectif pour les jeunes arrivants qui sont ensuite accueillis dans des logements disséminés dans la ville pour lutter contre l'effet ghetto. D'ores et déjà, nous pouvons parler de jeunes volontaires, qui souhaitent obtenir une formation et s'insérer. Mais il s'agira pour eux, une fois majeurs, de solliciter le statut de réfugié en passant par la procédure de demande d'asile.
- Nous tenons à souligner la satisfaction de l'Association en ce qui concerne la façon dont les négociations avec le Département ont été conduites et nous remercions les élus et les professionnels de cette collectivité qui se sont impliqués pour que ces projets au service des enfants aboutissent. Nous remercions également les professionnels et les jeunes qui se sont attelés à la rénovation du bâtiment qui héberge aujourd'hui le service d'AEMO. Leur aide précieuse a permis de réaliser des économies substantielles et de déménager dans les délais impartis. Merci encore aux professionnels du Service d'Assistance Educative qui ont dû s'adapter à un nouveau cadre de travail mais aussi à de nouvelles façons de travailler sous la responsabilité de nouveaux cadres et dans un environnement différent.
- Ce bulletin est l'occasion de réaffirmer notre volonté de répondre de manière toujours plus innovante aux problématiques émergentes de ces dernières années : les enfants instrumentalisés dans des séparations conflictuelles, la montée des problématiques psychiques chez les enfants mais également chez leurs parents, les différents problèmes liés à la toxicomanie sur un fond de précarisation sociale et de délitement des liens familiaux et sociaux. C'est d'ailleurs au bénéfice des jeunes à la frontière de différentes problématiques, psychiques, sociales familiales et quelquefois liées à la déficience que nous souhaitons mutualiser des équipements et des moyens humains entre l'IME « Les Cévennes » et le Service d'Activité de Jour afin de proposer à nos bénéficiaires mais également à des jeunes venant d'autres institutions des réponses innovantes à la croisée de différentes modalités d'accompagnement.
- La réflexion menée autour du pôle protection de l'enfance a fait émerger dans le Conseil d'Administration et chez les cadres dirigeants de nouvelles façons d'envisager nos institutions en s'appuyant sur des mutualisations entre établissements et services. Il s'agit d'offrir à l'usager un panel de réponses adaptées à ses besoins selon le moment de son parcours en utilisant les différentes réponses à notre disposition mais surtout en créant des passerelles entre les dispositifs existants au sein de l'Association et avec d'autres partenaires.
- C'est suite à ce travail de réflexion que le pôle handicap adultes et le pôle handicap enfants ont également été créés et validés par le Conseil d'Administration du 27 octobre 2014. Notre projet stratégique associatif 2015/2020 nous permet aujourd'hui de dessiner les grands contours de notre association pour les années à venir, mais nous n'avons pas fini d'explorer toutes les possibilités que nous offre cette nouvelle façon de considérer nos moyens en terme de réponses y compris en prenant en compte les restrictions budgétaires auxquelles nous sommes confrontés.



# Pôle handicap adultes

ESAT - Foyer de Meymac - SAM - SAVS - Maison Relais - FAM et SAMSAH APRÈS

## ESAT DE MEYMAC

■ Éric BOCQUET, dans un rapport d'information adopté le 1er avril 2015 par la commission des finances du Sénat, met l'accent sur l'évolution de la population accueillie, particulièrement, le vieillissement des travailleurs handicapés et le nombre croissant de personnes concernées par un handicap psychique. Il souligne également une concurrence accrue qui nécessite le développement de nouvelles activités dans un contexte budgétaire de plus en plus contraint. Il juge que le plan d'aide à l'investissement pour accompagner la modernisation des ESAT est insuffisant. Il formule des propositions d'évolution dont le développement du temps partiel, une évaluation périodique du potentiel d'employabilité hors milieu institutionnel, et une intégration d'expériences en milieu ordinaire dans le projet individuel des personnes.

■ Une fois encore, pour l'ESAT de MEYMAC, l'année 2014 et le début de l'année 2015 a été marquée par une conjoncture économique difficile qui a mis à mal le secteur de la sous-traitance et a nécessité une recherche de nouvelles activités ou le développement de celles déjà mises en place. Cependant, les comptes de résultats 2014 honorables reflètent une gestion rigoureuse et un investissement constant des travailleurs, du personnel encadrant et administratif de l'ESAT.

■ Soulignons que, malgré les contraintes économiques, nous tenons à conserver nos activités de sous-traitance qui nous permettent de fournir un emploi à nos travailleurs les plus en difficulté. Cependant, depuis 2009, l'ESAT a développé les mises à disposition en entreprises permettant ainsi à plusieurs personnes de se rendre quotidiennement, accompagnés par leur moniteur, dans diverses entreprises et collectivités locales. 10 % des travailleurs de l'ESAT bénéficient aujourd'hui de ce dispositif de travail permettant une intégration valorisante.

■ Parallèlement, des activités de service à la personne ont vu le jour. Deux équipes répondent aux demandes des particuliers, de certains organismes et collectivités locales dans l'entretien des espaces verts. Cette activité connaît un véritable succès et permet, au-delà du travail, un accompagnement autour de la socialisation nécessaire au travers du contact avec la clientèle. Dernière-née des activités, la prestation ménage à l'école Primaire d'ARSAC en VELAY mais également l'entretien journalier des locaux de l'ESAT et ponctuellement de ceux du Foyer d'hébergement.

■ L'ESAT, c'est aussi la reconduction des reconnaissances de compétences dans le cadre du dispositif « Différent et Compétent » et la mise en place de formations pour certains travailleurs et c'est encore, depuis de nombreuses années, un investissement constant dans l'accompagnement de la pratique du sport adapté. Merci aux professionnels qui se sont impliqués dans ces projets spécifiques.

■ Que ce bulletin d'information soit également l'occasion de remercier les entreprises, les collectivités, les particuliers et les partenaires grâce à qui nos activités prospèrent et permettent aux travailleurs handicapés de se considérer comme des citoyens à part entière.



# Pôle handicap adultes

ESAT - Foyer de Meymac - SAM - SAVS - Maison Relais - FAM et SAMSAH APRÈS

## Le Foyer de MEYMAC

■ la création du pôle handicap adultes avec un volet « production » et un volet « logement-insertion » vient affirmer une logique de parcours pour les usagers et la mise en synergie de moyens et de savoir-faire.

■ A noter le départ du directeur Adjoint Patrick MULLER, qui a fait valoir ses droits à la retraite en décembre 2014. C'est Fannie MAROTINE qui lui succède en prenant la responsabilité du volet logement insertion.

■ Mettons également en exergue la création de six studios en lieu et place de dix chambres. Cette réalisation, en lien étroit avec l'OPAC, a permis à des résidents de bénéficier de plus d'autonomie tout en restant dans un lieu contenant et sécurisé.

La nouvelle cuisine est également bientôt achevée. Elle va offrir aux professionnels un outil de travail moderne et fonctionnel, répondant parfaitement aux normes exigées pour nourrir tout à la fois les résidents mais également les élèves de l'école privée du MONASTIER, le CCAS et les enfants du centre de loisirs. Les résidents auront des salles à manger lumineuses où ils pourront prendre les repas en self-service et où les menus pourront être adaptés aux besoins spécifiques de chacun.

■ Dans nos perspectives, nous devons envisager et proposer des réponses pour accompagner des personnes pour qui le travail à temps partiel devient une obligation en raison de leur avancée en âge et de leur fatigabilité. Si elles ne sont plus en capacité d'exercer une activité à temps complet, elles peuvent participer à des activités de loisirs qui respectent leur rythme et leur besoin de stimulation. Le nombre croissant de personnes concernées nous oblige à penser d'autres modes d'organisation du temps de travail des équipes éducatives.

■ Par ailleurs, suite au départ des plus anciens vers de nouvelles structures partenaires, nous accueillons des travailleurs plus jeunes et dont le profil et les aspirations sont différents. L'internat au MONASTIER n'est plus forcément plébiscité. Certains travaillent au PUY et leurs horaires en décalage font obstacle à un hébergement au foyer de MEYMAC. Sur le site, l'hébergement n'est pas occupé en totalité. Nous devons donc nous questionner rapidement sur la pertinence de lieux d'accueil sur le bassin du PUY en VELAY permettant d'offrir un cadre de vie autre que celui de MEYMAC. Marc BOIZOT, Directeur du Pôle handicap adultes depuis le mois de mai, doit, avec son équipe de cadres et en lien avec la Direction Générale et le Conseil d'Administration mener à bien ces différents projets. Cette tribune est également l'occasion de remercier Ronald TURCAN qui a accepté un intérim de cinq mois, ce qui nous a permis de poursuivre notre activité dans un climat serein et apaisé suite au licenciement du précédent directeur.





# Pôle handicap adultes

ESAT - Foyer de Meymac - SAM - SAVS - Maison Relais - FAM et SAMSAH APRÈS

## Le Service d'Accompagnement de Meymac

- La création de ce service, rattaché à Meymac, s'est réalisée à moyens constants par redéploiement interne. Il s'adresse à des adultes travailleurs handicapés de l'ESAT. Les professionnels mettent en œuvre un accompagnement social des personnes en fonction de leurs demandes et de leurs besoins.
- Le SAM propose une offre de service diversifiée : des appartements regroupés au sein d'un même immeuble, au Puy, où les usagers sont locataires et titulaires d'un bail individuel et, un externat étendu sur une large zone géographique autour du bassin du Puy en Velay. Les personnes célibataires sont majoritaires. Ce public fragile est souvent dans un isolement social et affectif. Le travail autour des activités et des sorties permet de maintenir du lien social. Plusieurs usagers ont des enfants, ce qui incite les professionnels à un soutien à la parentalité en partenariat avec d'autres services (PMI, TISF...). Il est également important de développer des partenariats et des mutualisations avec le SAVS et les appartements d'Espaly autour de certains projets personnalisés.





# Pôle handicap adultes

ESAT - Foyer de Meymac - SAM - SAVS - Maison Relais - FAM et SAMSAH APRÈS

## SAVS

- Créé en 1994, le SAVS a fêté ses 20 ans d'existence. Le « SAVS 43 » est un acteur majeur dans les politiques départementales en faveur des personnes en situation de handicap comme le démontrent les récents ateliers du schéma départemental 2015-2020.
- Il est reconnu sur le territoire de la Haute-Loire pour son travail de qualité à destination de personnes handicapées. La cogestion entre l'ASEA 43 et la Croix-Rouge Française a fait la preuve de son efficacité. Actuellement, l'ASEA et la Croix-Rouge Française travaillent à la révision de la convention qui les lie.
- L'année 2014 aura été pour le SAVS 43 une année ponctuée par des changements tant au niveau de son organisation qu'au niveau du personnel.
- Côté ASEA, le SAVS a intégré le pôle handicap adulte au mois d'octobre 2014. Dans la réorganisation de ce pôle, Fannie MAROTINE a été nommée directrice adjointe du secteur logement-insertion (Foyer de Meymac, SAM, SAVS43 et Maison Relais). Au mois de décembre 2014, Jérémie BONNET lui a succédé au poste de responsable de service.
- Le SAVS 43 a pour vocation d'accompagner des adultes handicapés dans leur environnement proche. L'accompagnement se base en priorité sur les capacités des personnes. L'objectif prioritairement recherché est le développement de l'autonomie des personnes. L'accompagnement consiste à « faire avec » un certain temps dans la perspective que la personne puisse retrouver l'autonomie nécessaire pour « faire seule ».
- Fin 2015, le SAVS va s'implanter dans les locaux du Bon Pasteur, appartenant au Département, rue de Vienne. Le Service devrait également répondre à l'appel à projet à venir pour la création de 10 places de SAMSAH sur le département de la Haute-Loire conjointement avec la Croix-Rouge Française. En effet, des personnes en difficultés psychiques (qui relèvent plus d'un SAMSAH spécialisé) sont actuellement orientées vers le SAVS 43 par la MDPH.





# Pôle handicap adultes

ESAT - Foyer de Meymac - SAM - SAVS - Maison Relais - FAM et SAMSAH APRÈS

## LA MAISON RELAIS DU HAUT-ALLIER

■ La circulaire ministérielle du 10 Décembre 2002 relative aux Maisons Relais définit cette nouvelle forme de logement accompagné comme « une offre alternative de logement pour des personnes en situation de grande exclusion. Elle doit leur permettre une réadaptation à la vie sociale dans un environnement chaleureux et convivial, dans la perspective de leur faire retrouver tous les aspects de la citoyenneté.

Ce type de logement accueille des personnes à faible niveau de ressources, dans une situation d'isolement ou d'exclusion lourde, et dont la situation sociale et psychologique, voire psychiatrique, rend impossible à échéance prévisible leur accès à un logement ordinaire ».

■ Le projet initial résulte du Plan Départemental d'Actions pour le Logement des Personnes Défavorisées de 2006. Il s'agissait de répondre à la problématique du logement pour des personnes isolées et en situation précaire dans le secteur du « Pays de Lafayette ».

Le projet a été élaboré en concertation avec la DDCSPP 43, le Conseil Général 43, et l'ASEA.

L'ouverture s'est réalisée en 2007 sur les communes de SIAUGUES SAINTE MARIE et de PAULHAGUET.

Il s'agit d'une structure bien insérée dans l'environnement local mais relativement éloignée des services, notamment des services sociaux, médico-sociaux, des administrations et des commerces.

■ Au vu du budget très restreint, de l'éloignement géographique des deux antennes engendrant des coûts supplémentaires, de la situation géographique qui nécessite un accompagnement fréquent des usagers vers les bourgs voisins de Langeac et de Brioude, une réflexion a été menée avec le comité de pilotage de la Maison Relais pour réunir ces deux antennes. Cette préconisation avait également été formulée par le CHSCT de l'ASEA pointant l'isolement des deux travailleurs sociaux.

■ Le projet actuel est donc de « rassembler » les deux antennes en un seul lieu dans une agglomération plus importante du secteur est du département. Après plusieurs démarches, le choix s'est porté sur la ville de Langeac. Les démarches administratives et le recueil des autorisations sont aujourd'hui en cours.





# FAM - SAMSAH APRÈS

ESAT - Foyer de Meymac - SAM - SAVS - Maison Relais - FAM et SAMSAH APRÈS

## LE FAM ET SAMSAH APRES

■ Depuis le mois de septembre 2015, le FAM et le SAMSAH APRES ont intégré le pôle handicap adulte sous la direction de Marc BOIZOT. C'est la huitième année de fonctionnement du FAM. Il démontre son utilité face au désarroi des personnes et des familles atteintes par la cérébro lésion. L'intérêt de son mode d'approche global, diversifié et spécialisé dans le monde du handicap n'est plus à démontrer.

■ Les personnes reçues sont toutes victimes d'atteintes cérébrales diverses (traumatismes crâniens, Accident Vasculaire Cérébraux, anoxies).

La loi de 2005 sur le handicap a reconnu le handicap cognitif, et la nécessité de s'intéresser à la compensation de la situation de handicap de la personne sous tous les aspects. Cette recherche de compensation et d'évolution est un des objectifs du FAM. Elle se décline dans l'accompagnement multi forme mis en place.

■ Le Foyer d'Accueil Médicalisé APRES propose trois types d'accompagnement : L'hébergement, l'accueil de jour et le SAMSAH (Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés) qui intervient à domicile.

Plus le FAM intervient rapidement après le Centre de Réadaptation Fonctionnelle, plus les chances de récupération médico-sociale sont importantes (d'où la nécessité de construire des filières de prises en charge avec nos partenaires).

La pluridisciplinarité du personnel médicosocial implique de multiples combinaisons d'accompagnements.

■ Une des difficultés de cet établissement est sa taille critique qui ne lui permet pas, en l'état, de prétendre à une ouverture de weekend alors que nous recevons des candidatures de personnes qui nécessitent une prise en charge sur la semaine complète et que certaines personnes nous quittent pour des structures plus lointaines mais pouvant les accueillir en fin de semaine.

■ Par ailleurs le bâtiment actuel n'est pas très adapté aux déplacements de personnes à mobilité réduite (largeur des couloirs, accessibilité) et nous menons actuellement une réflexion sur les mutualisations possibles en termes de moyens humains et d'investissements avec le Foyer de Meymac. Ce projet architectural nous permettrait de répondre tout à la fois aux exigences de l'ARS qui souhaite que les espaces de l'accueil de jour et du FAM soient cloisonnés, à la nécessité d'ouverture les weekends pour le FAM, et à l'hébergement collectif sur le bassin du PUY de travailleurs handicapés. Mais nous n'en sommes pour le moment qu'à l'ébauche de ce projet qui permettrait également de réaliser des économies d'échelle. Nous espérons que les mois à venir nous permettront d'avancer vers sa concrétisation.



# Pôle handicap enfants

IME - SESSAD - Les Apparts d'Espaly

## IME Les Cévennes

■ 2014 aura été pour l'IME l'année d'une importante suractivité.

En effet, la sortie programmée de plusieurs jeunes ne s'est pas concrétisée alors qu'elle était acquise quasiment jusqu'en juin et que les entrées des remplaçants avaient déjà été validées. L'établissement s'est retrouvé ainsi avec une rentrée 2014/2015 surnuméraire sans possibilité de faire machine arrière dans la mesure où ces admissions étaient attendues par les familles depuis parfois plusieurs années. Cette suractivité a engendré des produits supplémentaires et trois prix de journée différents sur l'année.

La file active de l'IME est maintenant gérée en partenariat avec les autres IME du département et nous sommes désormais en mesure de prendre la juste mesure des besoins de la population.

L'effectif de l'établissement s'est stabilisé autour de 80 enfants qui se répartissent en trois cycles de formation.

- Les 12/15 ans qui ont été externalisés, pendant l'année scolaire 2014/2015, à l'ancienne école de Mons suite à un accord passé avec la mairie du Puy en Velay. L'idée générale de ce déplacement est de les séparer des élèves les plus anciens et de leur garantir un espace qu'ils puissent s'approprier et où ils peuvent prendre plus facilement leurs repères. Cette expérience devrait permettre de maintenir des rythmes propres à cette tranche d'âge venant en général de quitter l'école ordinaire et de faciliter ainsi leur adaptation dans l'établissement. Les premiers constats font état d'une meilleure concentration et d'une plus grande assiduité en classe.

- L'autre cycle concerne les 16/18 ans qui sont dans une phase de pré-positionnement professionnel et de consolidation des acquis. C'est un moment important dans le parcours de l'adolescent car c'est là que se déterminent des choix professionnels et le début d'un apprentissage qui pourra d'ailleurs mener certains à un CAP par le biais du CFAS.

- Dernier cycle enfin, à partir de 18 ans, où les jeunes vont confirmer leurs choix professionnels, les approfondir et commencer les stages en entreprises. C'est au cours de ce cycle que se prépare progressivement la sortie.

L'activité de l'établissement se décline autour de trois axes : soigner, éduquer et former.

En complément de l'activité d'enseignement professionnel, l'établissement a intégré le dispositif « différent et compétent » qui permet de valoriser les élèves par le biais de la reconnaissance des acquis de l'expérience.

■ En ce qui concerne l'évaluation externe, l'année 2014 a été celle de la mise en œuvre des préconisations. Un comité de suivi s'est mis en place et a réalisé une relecture complète des évaluations interne et externe en s'assurant que les axes de progrès avaient bien été suivis d'effet et dans le cas contraire, en les mettant en œuvre.



# Pôle handicap enfants

IME - SESSAD - Les Apparts d'Espaly

- Sur certains points, l'IME s'est engagé sur des actions de plus longue durée qui vont s'inscrire sur plusieurs années comme la rénovation des ateliers des métiers de bouche et de la cuisine mais aussi l'accessibilité et le confort des jeunes. Des travaux ont également été entrepris en termes d'isolation thermique et de confort des groupes de vie.
- L'établissement entretient de nombreux partenariats avec différents acteurs. Ce partenariat très actif le conduit à envisager des mutualisations de moyens. Le plateau technique par exemple n'est pas utilisé à 100 % et pourrait très bien être utilisé et mutualisé avec d'autres structures. Une réflexion sur ce point est menée conjointement avec le Service d'Activité de Jour et devrait aboutir à des rapprochements dès la prochaine rentrée scolaire.

## Le SESSAD

- Le SESSAD professionnel du Velay a atteint, depuis 2012, son objectif en termes d'effectif. Il est maintenant en capacité d'assurer 200 jours d'ouverture en proposant des prises en charge collectives pendant les vacances scolaires pour ceux qui en ont besoin. Le SESSAD est agréé pour accueillir 25 jeunes scolarisés ou en apprentissage, de 10 à 20 ans qui présentent une déficience intellectuelle avec ou sans troubles associés. L'équipe pluridisciplinaire est aujourd'hui bien rodée et son intervention est appréciée des usagers et de leurs familles, comme des partenaires. Le SESSAD a poursuivi son développement par la recherche et la mise en place de partenariats nouveaux. Le SESSAD pro est maintenant bien repéré par les partenaires et différents SESSAD du département s'en rapprochent pour développer à leur tour cette dimension.

## LES APPARTS D'ESPALY

- L'activité a été importante en 2014. Avec une progression de plus de 8 % sur l'activité théorique. Notons que le fait d'avoir mieux communiqué auprès des partenaires institutionnels (les autres IME du département) mais aussi d'avoir réalisé, en amont, un gros travail de préparation au sein même de l'IME, ont permis d'optimiser le potentiel de cette structure.
- Les procédures d'accueil et d'orientation mises en route ont permis de mieux cibler les candidats. Par ailleurs, l'établissement, en lien avec son bailleur social, le Foyer Vellave, a pu mener à bien un important programme de rénovation qui devenait urgent. Dans cette même dynamique, l'équipe a aussi apporté sa contribution à cet effort de rénovation. Pour diversifier l'offre de logement, nous avons proposé au Foyer Vellave de transformer un des appartements du deuxième étage en trois studios. Nous espérons une réfection totale de l'ensemble des appartements d'ici la fin de l'année 2015.

# Cap emploi



## Cap emploi

■ Malgré une activité économique atone, les conseillers de Cap Emploi ont permis l'entrée en emploi ou en formation de nombreux travailleurs handicapés, au-delà des objectifs fixés par ses financeurs. En 2014, 1 388 personnes en situation de handicap ont été soutenues, par un appui ponctuel ou un accompagnement renforcé, dans la construction de leur projet professionnel ou l'appui opérationnel au recrutement, ce qui souligne une nouvelle fois la mobilisation des professionnels dans un esprit collectif.

■ Ce bilan, très positif, est également lié à la mobilisation des mesures pour l'emploi en vigueur en 2014 de l'Etat ou de l'AGEFIPH.

Le Service a participé à plusieurs événements importants tout au long de l'année. Il s'est inscrit dans les manifestations organisées par ses partenaires du Service Public de l'Emploi, en se faisant le relais d'informations auprès de son public.

■ Autre événement marquant de l'année, le Service a fait l'objet d'un audit externe portant sur 2013 et commandé par les financeurs.

Les résultats ont été très satisfaisants. Le Comité de Pilotage Régional a donc décidé de renouveler le conventionnement du Cap emploi Haute-Loire pour une période de trois ans à compter du 1er janvier 2015.

■ En 2014, les conseillers en reclassement de Cap emploi ont participé à l'équipe pluridisciplinaire de la Maison Départementale des Personnes Handicapées afin d'apporter leur expertise relative au niveau d'employabilité en milieu ordinaire de travail du public rencontré.

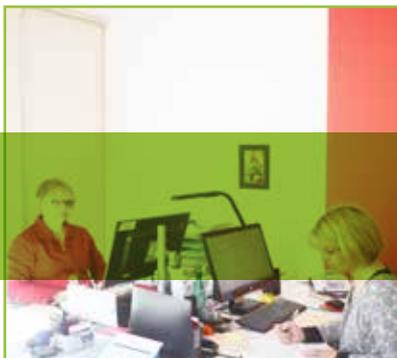
■ La collaboration de Cap emploi, par le biais de la référente Fonction Publique, avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale 43, se poursuit également.

■ Par ailleurs, le travail concerté entre le Centre de Gestion, le Cap emploi, le Centre de Formation des Apprentis Spécialisé (CFAS) et les Missions Locales de la Haute-Loire a porté ses fruits puisque 5 jeunes en situation de handicap ont signé un contrat d'apprentissage.

■ Tout au long de l'année, les conseillers de Cap emploi 43 ont orienté 50 personnes vers la Boutique de Gestion et 10 créations d'entreprises ont pu aboutir.



# SAMETH



## SAMETH

- Au cours de l'année 2014, 158 parcours ont été traités pour un maintien dans l'emploi, avec une issue positive pour 108 projets. Le SAMETH est resté attentif sur une prise en charge précoce des situations de maintien dans l'emploi.
- Pour conforter ce volet de prise en charge précoce, il a continué à développer de nombreux partenariats avec l'Association Interprofessionnelle de Santé au Travail, la CARSAT, la Mutualité Sociale Agricole, l'AFPA, le CIBC et de nombreux autres partenaires.
- Cependant, comme nous l'avons déjà constaté l'an passé, le contexte économique en berne constitue un facteur défavorable pour les projets de maintien dans l'emploi.
- Par ailleurs, la pénurie de Médecins du Travail modifie notre collaboration avec le Service de Santé au Travail et le manque de disponibilité des Médecins Conseils impacte le volume d'identification des personnes en arrêt longue maladie.
- En 2015, le travail entrepris auprès des syndicats de salariés devrait permettre de sensibiliser plus de salariés pendant leur arrêt maladie ou lors de difficultés médicales ayant un impact sur leur poste de travail. Ces rencontres en faveur des organisations syndicales de salariés sont un axe prioritaire du projet de l'AGEFIPH, nous poursuivons également notre rapprochement avec les organisations patronales. Une convention avec le MEDEF au printemps 2015 nous permet désormais de participer activement aux actions d'information et de formation en direction de ses adhérents.
- Pour en terminer au sujet de ces deux services, rappelons également que l'extension des locaux s'est achevée en janvier 2014. Désormais, chaque conseiller bénéficie d'un espace de travail individuel et agréable. Chaque usager est reçu en entretien par son conseiller référent dans un bureau dédié.



# Le projet associatif 2015-2020



Le nouveau projet associatif vient de voir le jour. Conformément à la loi 2002-2 il concerne les cinq années à venir et décline nos orientations et nos valeurs.

Il a été réalisé dans le cadre d'une démarche participative qui a débuté par un séminaire associatif le 5 mars 2015. Les membres du Conseil d'Administration, la Directrice Générale, les Directeurs et l'ensemble des cadres de direction y participaient.

Les valeurs et la Charte Associative ont fait l'objet d'une réactualisation validée par le Président Christian PEYCELON et les membres du Conseil d'Administration.

Les plans d'action ont été déclinés avec les Directeurs concernés.

Le Projet Stratégiques Associatif a été validé par le Conseil d'Administration du 17 septembre 2015.

Il a été présenté en Conseil de Direction le 16 septembre. Il le sera à l'ensemble du personnel lors d'une journée associative le 24 novembre 2015.

Il sera évalué tous les ans et amendé au regard de l'évolution des différents projets à réaliser ou à venir.

Pour ceux qui n'en sont pas destinataires et qui veulent en prendre connaissance, vous le trouverez en ligne sur notre site : [www//asea43.org](http://www//asea43.org).

A tous bonne réception et bonne lecture.

Le Président, Christian PEYCELON  
La Directrice Générale, Marie-Josée TAULEMESSE

